

faire. Toutefois, nous ne pouvons pas attendre si longtemps. Des mesures immédiates exigent une abondance de fonds provinciaux et fédéraux et d'autres genres d'assistance. Le Canada tout entier devra être mis à contribution pour assurer la réduction et la prévention de la pollution sur le plan municipal et en payer les frais.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, m'accorderait-on encore deux ou trois minutes?

M. l'Orateur suppléant: S'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Veuillez m'excuser, monsieur l'Orateur; j'étais si intéressé à ce que je disais que j'ai oublié l'heure.

Je voudrais terminer en parlant d'une question qu'on a soulevée tant de fois: la question constitutionnelle et juridictionnelle. Je demanderais au ministre de lire le numéro de novembre 1967 de la revue intitulée *Civic Administration*, qui rendait compte d'une entrevue avec l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans un article intitulé «I've said it before—it's not our baby». L'article traite de la pollution de l'eau et de l'air et, jusqu'ici, je ne puis croire que le ministre actuel ait adopté une pareille attitude. Cette question ne peut plus être une chimère juridique derrière laquelle se dissimulent les gouvernements à tous les niveaux. Il est étonnant de constater comment dans certains domaines le gouvernement fédéral peut agir sans se préoccuper de la juridiction provinciale. Le gouvernement fédéral s'est déjà ingéré dans la juridiction provinciale et, à titre d'exemple, j'ai signalé la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je pourrais également souligner les normes en matière d'habitation qui relèvent de la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que le domaine des pêcheries. Sous ce rapport, je demanderais aux députés de lire le discours prononcé par le ministre des Pêcheries (M. Davis) le 22 mai dernier. Il y a donc une foule d'expériences passées et d'exemples à l'heure actuelle et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas agir désormais. Le gouvernement fédéral peut intervenir sans se dissimuler derrière cette chimère juridique de la juridiction fédérale, provinciale ou municipale. Il n'y a pas de raison qui empêcherait le fédéral d'intervenir aussi contre la pollution, qu'elle provienne des particuliers, des municipalités ou de l'industrie.

Je ne crois pas comme certains que les questions relatives à l'air et à l'eau relèvent des provinces. Les eaux de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Québec ou de la Colombie-Britannique appartiennent à tous les Canadiens. Si je me rends aux chutes Niagara, à foire de cette eau ou à m'y baigner, je m'expose à être aussi malade que n'importe quel autre Canadien, mais ce sont toujours des eaux canadiennes. L'eau ne connaît pas de frontières.

Comme profane, je dis que deux aspects de la pollution doivent sans aucun doute dépendre entièrement et uniquement du gouvernement fédéral. Je veux parler de la pollution de l'air et de l'eau. A mon avis, si le gouvernement demandait maintenant aux provinces de lui remettre la compétence dans ce domaine de la pollution, il l'obtiendrait. Sinon, je suis convaincu que les Canadiens de chaque province sont suffisamment conscients et inquiets de ce problème pour faire un chahut terrible contre toute province qui refuserait de céder ce pouvoir au gouvernement fédéral. Voilà donc un autre champ d'action qui s'ouvre au ministre et au gouvernement. Ils n'ont plus besoin d'invoquer l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour se soustraire à leurs responsabilités et éviter de prendre des mesures efficaces pour contrôler et empêcher la pollution.

• (9.20 p.m.)

M. Hyl. Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude accuse le ministère de négligence à affirmer l'autorité fédérale à l'égard de la pollution et trouve répréhensible l'approbation des crédits du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources par le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. Ces prévisions budgétaires ont été envoyées au comité le 20 février et le quatrième rapport du comité a été présenté le 30 mai. Le comité groupait forcément des députés de tous les partis. Le parrain de la motion, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) est l'un des membres conservateurs progressistes du comité; le député de Kootenay-Ouest (M. Harding), le deuxième orateur du débat, était un des représentants néo-démocrates au sein du comité, et il se trouve que j'étais l'un des représentants du parti libéral. Il est tout de même étonnant que le rapport, pourtant rédigé en une langue si simple, puisse être à ce point mal compris et mal interprété. Ainsi, on met en doute la valeur de ses critiques. Le comité a entendu plusieurs témoins. Nous avons voyagé et examiné plusieurs installations et ouvrages. Nous avons entrepris des